

Résolution sur la Nomination d'un (e)Rapporteur (e)Spécial (e) sur les
Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique -
CADHP/Res.171(XLVIII)10

nov 24, 2010

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, réunie en sa 48^{ème} Session ordinaire, tenue du 10 au 24 novembre 2010, à Banjul, en Gambie;

Considérant sa mission de promouvoir les droits de l'homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine);

Rappelant sa Résolution **ACHPR/69(XXXV) 04 du 4 juin 2004** sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique, sa résolution **83(XXXVIII) 05 du 5 Décembre 2005** sur la désignation d'un Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme, et sa résolution **CADHP/ 125(XXXXII) 07 du 28 Novembre 2007** sur le renouvellement du mandat de la Rapporteuse Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique ;

Considérant sa résolution **CADHP/Res149(XLVI)09 du 25 novembre 2009** sur la nomination du Rapporteur Spécial sur la situation des Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique adoptée lors de la 46^{ème} Session ordinaire tenue à Banjul en République de Gambie du 11 au 25 Novembre 2009;

Gardant à l'esprit le fait que dans la Déclaration et le Plan d'action de Grand Baie (Ile Maurice), l'Organisation de l'Unité Africaine (UA) exhorte les Etats membres « à prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique* »;

Considérant le double mandat du Commissaire **Béchir Khalfallah**, en tant que Président du groupe de Travail sur les droits économiques sociaux et culturels, et Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des droits de l'homme en Afrique ;

Notant avec satisfaction le travail accompli par le Commissaire **Béchir Khalfallah** en tant que Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique;

Soulignant cependant l'importance du travail de Rapporteur spécial relativement à la recherche de solutions aux problèmes que soulève la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique et face aux défis auxquels font face les défenseurs des droits de l'homme en Afrique;

Vu la nécessité de rendre plus efficient le mécanisme du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, et conformément à la résolution **ACHPR/69(XXXV) 04;**

DECIDE de Nommer la Commissaire **Lucy AYUK ASUAGBOR** comme Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique pour une période de deux **(2) ans** à compter du **24 novembre 2010.**